

Image not found or type unknown



vice caché suite location récente

Par **val85590**, le **10/03/2010 à 20:39**

Bonjour,

Depuis le 26 septembre 2009, je loue un appartement , soit disant refait à neuf à un bailleur privé pour un loyer de 480 € (charges eau et electricité en +)

Depuis, il y a toujours quelque chose : store du velux qui sort de son guide, poignée de porte qui tombe, prise qui se détache du mur, et aujourd'hui, le radiateur est tombé. J'avoue que cela me fatigue.

Ai je un recours et si oui lequel ?

Puis je faire bloquer mes loyers ?

Merci pour votre réponse.